

## **BGer 6B\_751/2019 vom 16. Juli 2019**

Bundesgericht, 2019-07-16, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_751\\_2019](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_751_2019)

FR: TF 6B\_751/2019 du 16 juillet 2019

IT: TF 6B\_751/2019 del 16 luglio 2019

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Le Tribunal fédéral examine d'office ( art. 29 al. 1 LTF ) et librement la recevabilité des recours qui lui sont soumis ( ATF 143 IV 357 consid. 1 p. 358).

#### **E. 2**

Conformément à l' art. 47 al. 1 LTF , les délais fixés par la loi, soit en particulier les délais de recours ( art. 100 LTF ), ne sont pas prolongeables. Par conséquent, le recourant ne peut pas prétendre à l'octroi d'un délai supplémentaire pour motiver son recours.

#### **E. 3**

Selon l' art. 42 al. 1 LTF , le mémoire de recours doit être motivé et contenir des conclusions. Celles-ci doivent exprimer sur quels points la décision entreprise doit être modifiée et comment. La jurisprudence a aussi déduit de cette norme l'obligation pour le recourant d'alléguer les faits qu'il considère comme propres à fonder sa qualité pour recourir ( ATF 141 IV 1 consid. 1.1 p. 4). Les motifs doivent, en outre, exposer succinctement en quoi la décision attaquée viole le droit ( art. 42 al. 2 LTF ). Selon la jurisprudence, pour répondre à cette exigence, la partie recourante est tenue de discuter au moins sommairement les considérants de l'arrêt entrepris ( ATF 140 III 86 consid. 2 p. 88 ss et 115 consid. 2 p. 116 s.; 134 II 244 consid. 2.1 p. 245 s.); en particulier, la motivation doit être topique, c'est-à-dire se rapporter à la question juridique tranchée par l'autorité cantonale ( ATF 123 V 335 ; arrêt 6B\_970/2017 du 17 octobre 2017 consid. 4).

En l'espèce, le recourant s'est limité à déposer son recours en sollicitant un délai supplémentaire pour le motiver. Comme relevé, une telle prolongation n'entre pas en ligne de compte. Son recours n'en demeure pas moins dépourvu de motivation topique, y compris en ce qui concerne sa qualité pour recourir. Il ne comporte pas non plus de conclusions.

#### **E. 4**

Au vu de ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée prévue par l' art. 108 al. 1 let. a et b LTF . Le recourant, qui succombe, supporte les frais judiciaires (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.